

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 16 avril 2018

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2018-87

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Organismes extérieurs - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Compte tenu de la démission de Messieurs les sénateurs Emmanuel CAPUS, Joël BIGOT et Stéphane PIEDNOIR de leur poste de Vice-Président d'Angers Loire Métropole, il convient de modifier certaines représentations dans les organismes extérieurs.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole est actionnaire de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Les Trois Roches et de la société Immobilière Podeliha. La Communauté urbaine était représentée au sein de ces deux structures par Daniel DIMICOLI qui a démissionné. Il convient donc de désigner de nouveaux représentants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 09 avril 2018

DELIBERE

Désigne les élus suivants dans les organismes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Nom de l' élu désigné	En qualité de	En remplacement de
SCIC Les Trois Roches	Maryse CHRETIEN	Représentante au Conseil d'administration	Daniel DIMICOLI
Immobilière Podeliha	Maryse CHRETIEN	Représentante au Conseil d'administration	Daniel DIMICOLI
Association Syndicale de l'Ile Saint Aubin	Isabelle LE MANIO	Représentante titulaire	Jean-Louis DEMOIS
Association Syndicale de l'Ile Saint Aubin	Jean-Louis DEMOIS	Représentant suppléant	Isabelle LE MANIO
Agence Locale de l'Énergie et du Climat	Franck POQUIN	Représentant	Stéphane PIEDNOIR

